chaque expédition de marchandises à destination du Canada afin de s'assurer que les factures ne sont pas contrefaites et que les marchandises ne sont pas vendues pour l'exportation à meilleur marché que dans le pays d'origine. Vraiment, notre propre service des garde-côtes nous a coûté l'an dernier entre \$300,000 et \$400,000. Mais l'honorable député peut-il m'indiquer où l'on aurait dépensé un seul dollar pour le cultivateur en maintenant le prix de ses produits au moven du tarif? Se trouve-t-il un seul produit de la ferme qui tire avantage de notre politique douanière? Se trouve-t-il un seul article que doit acheter le cultivateur et qui ne se trouve pas protégé au profit du manufacturier? L'honorable député mentionne le paiement d'une somme de \$63,646 en 1923 pour travail de propagande et prétend que c'est là une subvention énorme. Les primes payées l'an dernier pour la production du pétrole brut seules s'élevaient à cette somme, sans compter une somme de \$2,500 pour la mise en vigueur de la loi. La prime sur le cuivre en barres et en baguettes payée l'an dernier à une seule compagnie s'est élevée à une somme de \$15,000 et, de plus, ce produit est frappé d'un droit variant de 10 à 30 p. 100 dont le paiement retombe en définitive sur le consommateur. Les salaires du ministre, du sous-ministre et des fonctionnaires du ministère des Douanes à Ottawa ont absorbé l'an dernier une somme de plus de \$534,000. Les remises de droits sur les maténiaux utilisés dans les fabriques pour des articles d'exportation se sont élevées en 1925 à \$10,420,019, et les remises de droits sur des marchandises consommées au pays se sont élevées à \$1,533,175, soit un total de \$11,953,294 en remises de droits seules. Ce ministère a coûté au pays une somme totale de \$22,018,-007. Mais ce n'est là qu'une faible partie de ce qu'il en coûte au pays pour donner aux manufacturiers le droit de fixer les prix de leurs produits, prix que le consommateur doit payer. Je vois que la compagnie "General Motors of Canada", Oshawa, Ont., a bénéficié d'une remise de droits s'élevant à la somme de \$2,165,107 tandis que nous payons un prix trop élevé de plus de 30 p. 100 pour nos automobiles à cause des droits d'importation. Mais ce n'est là qu'une compagnie sur 132 qui bénéficient de ces remises de droits, et cependant, l'honorable député proteste contre le nom que l'on devrait appliquer à un tel système. Oui, c'est du vol, du vol aussi manifeste aujourd'hui que du temps de sir Richard Cartwright.

Mais revenons et examinons encore ces remises de droits. Non seulement nous avons dépensé près de 12 millions de dollars des fonds publics pour permettre aux manufactu-

riers de courir le monde pour obtenir des matériaux bruts, mais nous avons maintenu, sur la liste des articles admis en franchise, presque tout ce qu'ils utilisent dans leurs fabriques. Je dis des fonds publics, car puisque la politique de ce pays est une politique de protection, cet argent est sans aucun doute soustrait du revenu ordinaire. On nous dit que le libre-échange est un mythe; mais lorsqu'il s'agit des droits sur les articles qu'ils achètent, les manufacturiers sont tous libre-échangistes. Le tarif est peut-être aujourd'hui la mesure dégislative la plus partiale que nous ayons. Je me demande s'il existe au monde une mesure l'égislative qui livre plus complètement une classe de la société à l'exploitation d'une autre dont les intérêts sont devenus par l'entremise de mesures privilégiées hors de toute proportion avec ceux du reste de la société. Aux pages 66 et 67 de la loi du tarif, nous trouvons toute une liste d'articles admis en franchise. Je recommande aux honorables députés d'étudier ce hivre et de juger de la partialité dont on y fait preuve, de la façon injuste dont on traite le cultivateur et les consommateurs du pays en général. Prenez les pages 93 et 97 où se trouvent énumérés les articles qu'importent les manufacturiers, ou les pages 98 à 100, inclusivement, où il s'agit des remises de droits, et vous jugerez de l'injustice et de la partialité de notre système douanier. Nous nous taxons au profit des manufacturiers; assurément. alors, ce n'est pas trop demander que d'exiger qu'ils achètent leurs matières premières dans le pays afin de procurer de l'emploi à nos ouvriers. Mais ce n'est pas ce qui se fait. Le tarif des douanes stipule que nos manufacturiers devront jouir de tous les avantages possibles afin de leur permettre de parcourir le monde pour y trouver les matières premières les moins chères tandis que nos propres produits bruts et nos ressources naturelles restent inexploités et que nous nous taxons au profit des manufacturiers. Nous laissons sur la liste des articles admis en franchise le fer et l'acier, le produit de mines étrangères, tandis que les partisans des mesures privilégiées dans cette Chambre parlent d'un marché domestique pour le cultivateur. Par le moyen des primes, du tarif et d'autres méthodes, nous avons donné des millions pour encourager la production de l'acier en notre pays. Néanmoins, dans la partie même du Dominion où des ouvriers souffrent actuellement de la faim, il existe une compagnie qui a profité du régime de la protection, des primes et de l'entrée en franchise des matières premières qu'elle importe pour les ouvrer dans ses hauts fourneaux. Nous sommes allés chercher, dans toutes les parties du monde, les